

## RESPONSABILITE CIVILE DES CUMAS

**Principe :** *Concerne tous les dégâts causés à un tiers*

- ☑ Penser à bien déclarer toutes les activités : travail du sol, récolte, traitement, photovoltaïque, atelier-réparation, séchage, triage, entretien haies...

### Responsabilité Civile des dirigeants

*Couvre les dégâts causés à un tiers suite à une décision du CA*

- ☑ Informer l'« assureur » si changement de personne, de statut ou fusion
- ☑ Tiers = créancier, fournisseur, ETA, voisin, commune
- ☑ Attention : salariés et adhérents ne sont pas des tiers !

### Responsabilité Civile Environnement

*Couvre les dégâts occasionnés à l'environnement dans le cadre d'une prestation complète*

- ☑ Pour les activités : pulvérisation, tonne à lisier et si cuve à fioul
- ☑ Finance la réparation et la circonscription des dégâts causés à l'environnement
- ☑ Ne finance pas l'amende de la police de l'eau
- ☑ Obligation du Certiphyto

### Responsabilité Civile « Garage »

*Tous les dégâts occasionnés suite à une réparation faite sur le matériel d'un adhérent*

- ☑ Définir le chiffre d'affaires de cette activité
- ☑ Définir la technicité demandées sur les actes réalisés
- ☑ Réfléchir au rapport risque/gravité avant de souscrire à l'option

### Protection Juridique

*Obtenir une aide et un conseil juridique en cas de conflit*

*Prise en charge possible des frais juridiques engagés*

- ☑ Définir le chiffre d'affaires de cette activité

### Les points à voir avec les adhérents

- ☑ Assurance sur le contenu transporté : plus facile à gérer quand chaque adhérent assure individuellement ce qu'il transporte (bétail, récolte, denrées alimentaires...)
- ☑ Vérifier comment sont assurés les adhérents chez qui sont remisés les matériels de la cuma

## MATERIEL AUTOMOTEUR ET ATTELE

### Responsabilité Civile Automoteurs

*Tous les dégâts causés à un tiers*

- ☑ Donner toutes les plaques d'immatriculation = déclaration LVA
- ☑ Faire les cartes grises à chaque changement de propriétaire
- ☑ Respect de la réglementation routière indispensable : alcool, vitesse, âge de conduite, signalisation, largeur...
- ☑ Même si le matériel ne va pas sur la route ! Même si le matériel est en location !

**Assurance OBLIGATOIRE**

### Damage Automoteurs

*Tous les dégâts subis par le matériel*

- ☑ Choisir vos options : tout risque, incendie, vol, dommages pneumatiques, bris de glace, absorption corps étranger, bris, immobilisation du matériel

### Dommmages Matériels tractés - attelés - portés

*Tous les dégâts subis par le matériel*

- ☑ Vérifier la valeur assurée (tonne à lisier...)
- ☑ Vérifier si c'est une assurance par matériel ou une assurance globalisée
- ☑ Vérifier dans quelle mesure la cuma sera remboursée quelle que soit l'assurance de l'adhérent

**Attention**

*Les dégâts causés à des tiers sont assurés par la RC du matériel « tracteur »*

### Corporelle conducteurs

*Tous les dégâts subis par le conducteur*

- ☑ Choisir le montant de couverture

**Attention**

- ☑ Vérifier le périmètre couvert (à la Cuma, chez les adhérents, intérieur et extérieur des bâtiments)

## MULTIRISQUE BATIMENTS

### Multirisques Bâtiments

*Tous les dégâts subis sur le site et les locaux*

- ☑ Vérifier le périmètre couvert (extérieur, locaux, panneaux photovoltaïques...)
- ☑ Prévoir des compléments pour des matériels à grosse valeur (pont roulant)
- ☑ Incendie et tempête inclus, Signaler le matériel informatique
- ☑ Evaluer le risque/fréquence pour les options : dégâts des eaux, vol, bris de glace et vandalisme

### Assurance Perte d'exploitation pour le Photovoltaïque

- ☑ En cas d'incendie ou tempête pour les panneaux photovoltaïques
- ☑ Attention à la clause de renonciation à recours si la cuma n'est pas propriétaire des panneaux